



Fédération du
Val-de-Marne



Adhérer

à la
Fédération
des centres sociaux
et socioculturels
du Val-de-Marne

*Un projet partagé,
un réseau solidaire*

Sommaire

1. L'adhésion à un projet partagé
2. Pourquoi rejoindre notre réseau ?
3. Adhérer et se donner les moyens de faire vivre le projet
4. La démarche d'adhésion-reconnaissance
5. La foire aux questions

1

L'adhésion à un projet partagé

L'Adhésion à la Fédération :

Constitués au plus près des réalités locales, à l'initiative d'habitant.e.s, les Centres Sociaux ont ressenti très vite le besoin de se rencontrer pour affirmer ensemble leur projet et développer entre eux la solidarité.

Ainsi s'est créé un réseau, animé par les Centres Sociaux eux-mêmes, au plan départemental, régional et national, structuré autour de Fédérations. Par la suite, les Espaces de Vie Sociale (EVS) ont progressivement rejoint ce réseau.

L'appartenance à ce réseau ne peut donc se concevoir que dans une double démarche :

- ✓ Celle du Centre Social ou Socioculturel, ou EVS dont le gestionnaire veut adhérer au projet porté par les membres du réseau et faire reconnaître par celui-ci le projet de sa structure.
- ✓ Celle du réseau qui reconnaît que les orientations et actions de la structure demandeuse sont en adéquation avec ce projet commun et les valeurs de la Charte Fédérale.

Dans les deux cas, il s'agit **d'un acte volontaire** concrétisé par une décision du Conseil d'Administration concerné et formalisé sous le terme d'« **Adhésion-Reconnaissance** », qui traduit expressément l'engagement réciproque des deux contractants, engagement impliquant pour chacun d'eux, des devoirs et des droits.

Extrait des statuts FDCS 94 :

« Le fédéralisme prend corps dans un réseau auquel ont volontairement adhéré les gestionnaires des centres sociaux et socioculturels, des espaces de vie sociale et des acteurs du développement social mettant en œuvre les mêmes finalités et démarches.

*La relation entre les adhérents et leur fédération est fondée dès lors sur **un projet commun librement accepté par ceux qui y adhèrent et qui, de fait, deviennent solidaires.***

*En se fédérant, les centres sociaux et socioculturels, espaces de vie sociale et acteurs du développement social se mettent en réseau, **pour mutualiser leurs capacités, pour partager leurs difficultés et pour s'organiser stratégiquement quant aux actions à conduire et aux partenariats à établir.** »*

Notre conception du Centre social et socioculturel :

Le Centre social et socioculturel entend être **un foyer d'initiatives porté par des habitants associés** appuyés par des professionnel.le.s, capables de définir et de mettre en œuvre un projet de développement social pour l'ensemble de la population d'un territoire.

Nos valeurs de référence :

Extrait des statuts FDSC 94 :

« Se plaçant dans le mouvement de l'éducation populaire, les centres sociaux et socioculturels, espaces de vie sociale et acteurs du développement social fédérés réfèrent leur action et leur expression publique **aux valeurs fondatrices de dignité humaine, de solidarité, de démocratie et d'égalité.** »

✓ La dignité humaine :

Reconnaître la dignité et la liberté de tout homme et de toute femme est l'attitude première des acteurs des Centres sociaux et socioculturels.

✓ La solidarité :

Considérer les hommes et les femmes comme solidaires, c'est à dire comme étant capables de vivre ensemble en société, est une conviction constante des Centres sociaux et socioculturels depuis leurs origines.

✓ La démocratie :

Opter pour la démocratie, c'est, pour les Centres sociaux et socioculturels, vouloir une société ouverte au débat et au partage du pouvoir.

Nos façons d'agir :

L'action des Centres sociaux et socioculturels s'enracine dans l'expérience vécue des habitants. **La vision des Centres sociaux et socioculturels ou des EVS ne fractionne pas la vie humaine** en autant de segments qu'il y a d'administrations ou de prestataires de service : elle identifie ce qui fait la globalité de l'existence individuelle et des situations collectives.

Dans la conduite de leurs actions, les Centres sociaux et socioculturels et EVS entendent être **participatifs, opérationnels et responsables.**

Notre engagement fédéral :

En se fédérant, les Centres sociaux et socioculturels et EVS :

- ✓ se créent un espace d'élaboration partagée du « projet centre social et socioculturel » ou « Espace de vie sociale ».
- ✓ se mettent en réseau, à différents échelons de territoire, pour mutualiser leurs capacités, pour partager leurs difficultés, et pour **s'organiser stratégiquement** quant aux actions à conduire et aux partenariats à établir.

Extrait des statuts FDSC 94 :

« En se fédérant, les centres sociaux et socioculturels, espaces de vie sociale et acteurs du développement social font valoir, plus haut et plus fort, le sens et l'efficacité de leur propre action **au bénéfice d'une société plus solidaire.** »

La vie fédérale, construite progressivement et actualisée régulièrement, constitue un « bien commun » dont le ciment est la réciprocité.

Elle se fonde sur **le principe d'autonomie des adhérents** : la Fédération n'a pas vocation à intervenir dans les fonctionnements des structures. Elle intervient toujours dans l'intérêt de la structure adhérente, en appui, accompagnement, et seulement sur sa demande. Elle n'est en aucun cas mandatée par une institution à ce titre.

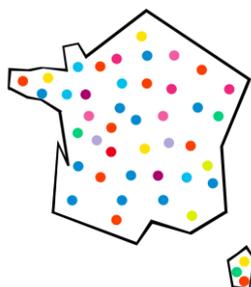
Par ailleurs, le fédéralisme s'appuie sur **le principe de subsidiarité** : la fédération départementale peut solliciter l'Union régionale ou la FCSF si ce niveau est plus adapté pour apporter une réponse au réseau (formation, négociation avec des institutions par exemple).

2

Pourquoi rejoindre notre réseau ?

- ✓ **S'inscrire dans un fédéralisme politique fort et faire partie d'un réseau départemental, régional et national actif, dynamique et puissant**, en capacité de porter notre regard, promouvoir notre projet, nos propositions auprès des pouvoirs publics...
- ✓ **Bénéficier des services proposés par la Fédération** : accompagnements, prêt de ressources...
- ✓ **Participer à l'élaboration collective de projets, à la mutualisation des pratiques et des compétences au sein du réseau...**
- ✓ **Participer à des formations pour des administrateurs·rices et des professionnel·le·s** et participer aux événements et espaces de travail départementaux, régionaux et nationaux...
- ✓ **Bénéficier de partenariats noués à l'échelle nationale**
- ✓ **Contribuer à une communauté solidaire et de coopération** pour faire grandir la qualité des projets, affirmer la place des habitants dans les centres sociaux, EVS et dans la société, et mettre en évidence la qualité des interventions dans les territoires.
Vous pouvez avoir accès à des dispositifs, agréments et accords négociés par la FCSF, et des [outils développés pour notre réseau](#)

Le réseau national



En 2023, la FCSF reconnaît
1 400 centres sociaux et socioculturels ou EVS,
elle est structurée localement en
47 fédérations locales et 10 unions régionales
Soit **106 000 bénévoles et 57 000 salarié.e.s**



Le réseau régional



L'Union francilienne des fédérations des centres sociaux appuie
l'action des **8 fédérations** d'Ile-de-France,

Qui représentent **361 centres sociaux et socioculturels ou EVS**
Soit **18 000 bénévoles et 4000 salarié.e.s**

Le réseau du Val-de-Marne



A ce jour [le réseau 94](#) comprend :

38 centres sociaux et 4 evs
Soit **3 000 bénévoles,**
700 salarié.e.s

Dont :

- ✓ 23 structures gérées par une association,
- ✓ 18 par une municipalité,
- ✓ 1 par un CCAS

Les missions de la Fédération 94

Le projet fédéral 2016-2022 est le résultat d'une démarche de rendez-vous dans les centres sociaux, de séminaires et rencontres. Les **axes du projet fédéral s'articulent autour de quatre grandes missions** :

▪ Mission politique

- **Représenter les centres sociaux sur le territoire**
 - Accompagner les centres sociaux dans leurs relations avec les instances publiques et/ou politiques et les partenaires
 - Représenter les centres sociaux auprès des institutions départementales, régionales et nationales sur les questions les concernant collectivement
- **Animer et soutenir le développement du pouvoir d'agir des habitant.e.s**
 - Valoriser la mise en place de démarches participatives incluant les habitant.e.s dans la vie des structures
 - Favoriser l'implication des habitant.e.s et des bénévoles (centres sociaux, EVS, associations de développement social local...)

▪ Mission de service

- **Accompagner et soutenir les centres sociaux et structures de développement local, individuellement et/ou collectivement**
 - Soutenir le montage de projets, d'actions et le renouvellement des projets sociaux
 - Accompagner les structures en création ou en difficulté
- **Être une ressource pour le réseau**
 - Mettre à disposition des ressources techniques (outils, jeux, expositions, etc.)
 - Assurer une veille sur de nouveaux outils,
 - Alerter les centres sur l'émergence de normes, dispositifs, cadres légaux, etc.

▪ Mission de communication et de représentation

- Favoriser la connaissance de la vie des centres
- Les accompagner sur leur communication (stratégie, outils)

▪ Mission d'animation du réseau

- **Favoriser les rencontres pour développer les coopérations**
- **Développer la qualification des acteurs**
 - Mettre en place de formations adaptées aux besoins des centres...
 - Salarié.e.s et bénévoles, élu.e.s
- **Favoriser la mise en commun des outils et des compétences**
 - Animer des groupes de pairs / métiers ou thématiques (vacances familles, ASL, seniors, jeunesse...)

3

Adhérer et se donner les moyens de faire vivre le projet

La Charte des centres sociaux et socioculturels de France, adoptée lors de l'assemblée générale d'Angers les 17 et 18 juin 2000, indique :

« En se fédérant, les centres sociaux et socioculturels (...) se donnent les moyens (...) de préserver leur indépendance fédérale pour être représentés, accompagnés, appuyés et pouvoir agir ensemble. »

L'engagement actif dans la vie fédérale

Ce sont en premier lieu l'engagement et l'énergie de ses adhérents qui constituent les moyens de la vie fédérale, chaque acteur s'engageant à :

- Participer à la vie de la Fédération locale et du réseau national
- Être ressource pour les autres centres dans un domaine où il a développé un savoir-faire.

Chaque membre adhérent peut être représenté dans les instances de gouvernance de la Fédération départementale, mais aussi régionale et nationale.

La cotisation

C'est la condition de l'autonomie et de l'indépendance du réseau.

Aux côtés de l'engagement des structures à contribuer et faire vivre l'activité fédérale, la cotisation est le socle de l'économie du réseau.

Chaque membre adhérent au réseau des centres sociaux s'engage à acquitter la cotisation fédérale qui comporte :

- **Une part locale** pour le soutien à la mise en œuvre et le développement du projet fédéral départemental. Le mode et le taux sont fixés en assemblée générale locale, pour assurer le fonctionnement.
 - o Pour un centre social, ce taux est actuellement à **0,31% du budget de la structure** (dédié au centre social), dès la première année.
 - o Pour un EVS, ce taux est à **0,15%** la première année, **0,31%** ensuite.
- **Une part nationale** pour le financement du fonctionnement de la FCSF, et de ses instances, de l'animation du projet fédéral, de la représentation et de l'expression politique du réseau, du soutien aux dynamiques fédérales locales,

- **Et des contributions mutualisées** à l'échelle nationale adoptées par les adhérents au cours de leur histoire :
 - o le Fonds Mutualisé pour le développement dédié au développement et soutien du réseau fédéral,
 - o FO.S.FOR.A. - le FONds Spécifique pour la FORmation des Acteurs : dédié au financement des formations des bénévoles)
- Gérés par la FCSF et le réseau, ces fonds sont réaffectés aux projets des fédérations et des centres sociaux.

L'ensemble de la part nationale de la cotisation (dont les fonds mutualisés) représente **0,37% du budget de la structure** (dédié au centre social ou à l'EVS).

Cette cotisation nationale est progressive sur trois ans si le budget de la structure est supérieur à 125 500 €.



4

La démarche d'adhésion-reconnaissance

Adhérer à la FDCS 94, c'est avant tout une reconnaissance mutuelle de valeurs et de pratiques communes, d'où le terme "Adhésion/Reconnaissance".

Cette reconnaissance se fait au travers d'un parcours en plusieurs étapes :

✓ La rencontre

Rencontre entre la structure, son gestionnaire et la Fédération des Centres Sociaux du Val-de-Marne pour faire connaissance et échanger. A l'issue de cette rencontre, le gestionnaire de la structure confirme sa demande d'adhésion, s'il le souhaite.

✓ L'ouverture du processus

Après réception du dossier complet de demande d'adhésion, le conseil d'administration de la FDCS94 vote l'adhésion de la structure.

✓ La finalisation du processus

La FDCS94 signifie à la structure son adhésion départementale et transmet le dossier à la FCSF, avec un avis motivé.

✓ La reconnaissance

Vote d'une résolution de reconnaissance par le Conseil d'Administration de la FCSF.



5

La Foire aux questions



**Sur quoi se base la fédération locale pour reconnaître le centre ou l'EVS ?
Quels en sont les critères ?**

- ✓ Le projet du centre ou de l'EVS (en adéquation avec le diagnostic de territoire)
- ✓ La coopération bénévoles et salarié.e.s (travail associé)
- ✓ La place des habitant.e.s et l'existence d'une instance formalisée de délibérations (conseil d'animation, conseil de centre, comité d'usagers...).

Quel que soit le mode de gestion, l'existence ou non d'un agrément CAF, la Fédération engage sa responsabilité en attestant de la réalité d'une participation effective des habitants au pilotage ou de la volonté de sa mise en œuvre avec un calendrier défini.



Centres sociaux, EVS : la démarche et les conditions d'adhésion reconnaissance sont-elles les mêmes ?

Il n'y a pas de distinction liée au titre du type d'agrément (CS ou EVS). C'est le projet de développement local lui-même qui est reconnu.



À quoi s'engage un centre social en adhérant ?

- ✓ À participer à la vie de la fédération locale et du réseau national
- ✓ À être ressource pour les autres centres dans un domaine où il a développé un savoir faire
- ✓ À régler sa cotisation (part locale, part nationale y compris contributions au Fonds Mutualisé)



Y a-t-il un lien entre la nature du gestionnaire (associatif, municipal...) et l'adhésion ?

Chaque projet quel que soit le gestionnaire est évalué au regard des mêmes critères. L'organisme gestionnaire est seul habilité à présenter la candidature. Par contre, la reconnaissance comme membre adhérent concerne chaque projet (1 projet = 1 adhésion)



À quoi servent les deux contributions mutualisées ?

La part nationale de la cotisation comprend deux contributions à des Fonds Mutualisés. Ils sont gérés au niveau national mais leur utilisation est au service des réseaux locaux :

- ✓ **Le Fonds Mutualisé pour le développement et le soutien du réseau fédéral**, adopté par l'assemblée générale de 1987. Les fonds collectés servent à soutenir la création de fédérations, à accompagner leur développement, à soutenir une fédération existante dans une phase délicate de son histoire. Il est mutualisé au niveau national.
- ✓ **FO.S.FOR.A. : FONds Spécifique pour la FORMation des Acteurs**, constitué par délibérations lors des assemblées générales de 1994 et 1996. Une part importante est destinée à financer les actions visant la qualification des acteurs bénévoles de chaque fédération locale et est mutualisée au niveau local de chaque fédération. Une petite part de cette contribution est mutualisée au niveau national pour soutenir la formation politique des administrateurs fédéraux et nationaux et développer de l'ingénierie de formation pour les acteurs bénévoles de l'ensemble du réseau.

Retrouvez toutes ces informations,
et l'actualité du réseau et de la fédération sur [son site internet](#) !
Sur sa page [Facebook](#), sur [Instagram](#)
Et sur [LinkedIn](#)

✓ **Cédric GOURLAY**
Délégué Fédéral

fd94.gourlay@centres-sociaux.fr – 06.59.81.69.23

✓ **Guillaume SAMSON,**
Chargé de missions

fd94.samson@centres-sociaux.fr – 06.60.51.77.21

✓ **Coline SCOLARY,**
Chargée de projets

fd94.scolary@centres-sociaux.fr – 06.60.08.55.34

✓ **Julia LELONG,**
Assistante fédérale

fd94.lelong@centres-sociaux.fr – 06.65.04.02.24